

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), M..... représentant légal de l'enfant :; âgé de :

Autorise oui non mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité

Autorise oui non M. Mme à prendre en charge mon enfant à la fin de ses activités à heures.

Coordonnées de cette personne :

(Je m'engage à signaler tout changement de personne)

Autorise oui non le club à prendre des photos et à filmer mon enfant à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles il/elle participe et autorise leur publication dans le journal, le site internet, les CD Rom du club ainsi que dans les articles ou reportages vidéos concernant le club dans les médias.

Autorise oui non à être transporté (voiture, minibus, bus ...) par d'autres parents, dirigeants ou accompagnateurs dans le cadre de toutes activités sportives ou associatives impliquant des déplacements collectifs.

Autorise oui non les responsables de la section athlétisme du B.E.C. à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'accident (transport à l'hôpital ou en clinique dans l'hypothèse où il serait impossible de me joindre aux n° ci-dessus indiqués)

INFORMATIONS

- 1- L'inscription au Club implique l'approbation des statuts du règlement intérieur, consultable au siège.
- 2- Votre enfant pratique plusieurs activités au BEC, remplir une fiche d'inscription pour chaque activité pratiquée et effectuer des règlements distincts (sections sportives, Accueil de Loisirs).
- 3- La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont signalé l'arrivée de l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge. De la même manière, aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
- 4- L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal. Merci de prévenir l'entraîneur de l'absence de votre enfant.
- 5- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club.

Vous voudrez bien noter qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt en cours d'année, sauf cas de force majeure

Lu et approuvé : : Signature